

Présent! *pour l'emploi et l'intégration*

COMMISSION DE LA CITOYENNETÉ
MAI 2008

Présent! pour l'emploi

Présent! pour l'intégration

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente de la Commission de la citoyenneté du Bloc Québécois.....	2
1 EMPLOI, EMPLOYEUR, EMPLOYABILITÉ : DES DÉFIS POUR L'AVENIR.....	3
1.1 Le champ d'action du Bloc Québécois.....	4
1.2 L'employabilité et la Commission Bouchard-Taylor.....	4
1.2.1 Un message clair : une seule langue de travail.....	5
1.2.2 Un seul modèle d'intégration, dans la société comme en emploi.....	5
2. LES POSITIONS DU BLOC QUÉBÉCOIS EN MATIÈRE D'EMPLOI.....	7
2.1 L'urgence d'intervenir pour aider le secteur manufacturier.....	7
2.1.1 L'industrie forestière.....	8
2.1.2 Les industries du textile et du vêtement.....	8
2.2 Aider les jeunes diplômés à s'installer en région.....	9
2.3 Aider la relève agricole.....	10
2.4 L'aide aux travailleuses et travailleurs âgés de 55 ans et plus.....	10
3. NOUVELLES PISTES NOVATRICES.....	12
3.1 Transférer au Québec la Stratégie jeunesse emploi.....	12
3.2 Modifier la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> pour favoriser la formation professionnelle.....	13
3.3 Mettre en place la pratique du curriculum vitæ anonyme.....	14
3.4 Aider au réseautage au sein des circonscriptions.....	15
3.5 Favoriser le réseautage entre les circonscriptions.....	16



Chères Québécoises, chers Québécois,

La Commission de la citoyenneté du Bloc Québécois (CCBQ) présente, dans ce document, la réflexion et les pistes développées pour aborder les questions reliées à l'emploi. L'accès au travail est une des clés fondamentales pour l'intégration de tous à notre société. Cet accès est parfois problématique; les employeurs et les personnes en recherche d'emploi font face à de nombreux défis dans un marché du travail toujours en changement. Pour relever ces défis, nous proposons des pistes d'action novatrices et structurantes.

Le travail de la CCBQ en matière d'employabilité s'est amorcé suivant la tournée pour présenter le mémoire déposé par le Bloc Québécois auprès de la commission Bouchard-Taylor. Plusieurs citoyennes et plusieurs citoyens avaient alors identifié l'accès au travail comme principal outil d'intégration à la société. Nous avons entendu ces citoyens et décidé de faire des questions reliées à l'emploi l'une de nos priorités. Bien que majoritairement de compétence provinciale et québécoise, soulignons que le gouvernement fédéral intervient toujours hors de ses compétences dans le dossier de l'employabilité.

La CCBQ a choisi une approche citoyenne, inclusive, liée à son mandat et non pas limitée à des groupes spécifiques. C'est pourquoi le document aborde la problématique de l'intégration à l'emploi de tous les citoyens et citoyennes du Québec. Nous avons porté une attention particulière aux grands groupes sociaux plus vulnérables tels que les jeunes, les femmes, les travailleurs et les travailleuses âgés de 55 ans et plus, et les membres des groupes ethnoculturels. En terminant soulignons que le travail de la CCBQ a également porté sur l'urgence d'adopter des politiques publiques qui soutiennent les employeurs et génèrent un marché de l'emploi dynamique.

A handwritten signature in black ink that reads "Lydia Gagnon". The signature is written in a cursive, flowing style.

Lydia Gagnon, présidente, Commission de la citoyenneté du Bloc Québécois

Présent! pour l'emploi

Présent! pour l'intégration

1 EMPLOI, EMPLOYEUR, EMPLOYABILITÉ : DES DÉFIS POUR L'AVENIR

Les questions et défis reliés à l'employabilité ainsi que la situation économique actuelle préoccupent le Bloc Québécois. Le monde du travail s'est beaucoup transformé depuis quelques décennies : la place des services, la compétition internationale, l'importance de l'innovation, la pénurie de main-d'œuvre dans certains domaines, l'arrivée de travailleurs et de travailleuses d'autres pays, ainsi que la force du dollar canadien et les difficultés éprouvées par plusieurs industries constituent des éléments d'une nouvelle donne. Tous ces éléments affectent les travailleurs et travailleuses ainsi que les employeurs et les gouvernements qui doivent aider leurs citoyens et citoyennes à réussir leur intégration en emploi.

La Commission de la citoyenneté du Bloc Québécois, consciente de l'importance du rôle de l'emploi dans l'intégration citoyenne de toutes les personnes vivant au Québec et des défis auxquels doivent faire face les employeurs devant un marché du travail en perpétuelle transformation, propose aujourd'hui des pistes d'action concrètes

pour le Québec. Il faut agir pour améliorer l'intégration en emploi de tous les citoyens et citoyennes du Québec : jeunes, femmes, citoyens d'origine immigrante, etc.

Cette démarche s'inscrit dans la suite des travaux réalisés par le Bloc Québécois sur différents sujets et s'inspire également des échanges, des discussions, et de l'information recueillie lors de la tournée du Bloc Québécois qui visait à présenter le mémoire *Bâtir le Québec ensemble* réalisé pour la Commission Bouchard-Taylor (CBT). Le Bloc Québécois a alors constaté, une fois de plus, l'importance des questions reliées à l'emploi pour un immigrant qui veut réussir son intégration à la société québécoise, une préoccupation de premier ordre que partagent les Québécois et Québécoises issus de l'immigration.

Ce document est composé de trois parties. La première consiste en une présentation du Bloc Québécois et de ses objectifs en matière d'emploi et d'intégration, la deuxième traite des enjeux reliés à l'emploi sur lesquels le Bloc Québécois a déjà beaucoup travaillé et la troisième propose d'ouvrir de nouveaux horizons en orientant l'action politique du Bloc Québécois vers

des voies novatrices qui influenceront sur la problématique de l'intégration en emploi.

1.1 Le champ d'action du Bloc Québécois

Les pistes d'action présentées dans ce document portent sur l'emploi. D'entrée de jeu, il est bon de rappeler que le Bloc Québécois est un parti politique souverainiste implanté exclusivement au Québec qui sera présent sur la scène fédérale jusqu'à la réalisation de la souveraineté du Québec; il affirme l'existence de la nation québécoise, exige sa reconnaissance et défend son droit de choisir librement son avenir. L'action du Bloc Québécois est concentrée autour des institutions fédérales et ne porte pas sur les champs de compétences provinciales alors que le dossier de l'emploi est davantage du ressort du Québec. Malgré cet état de fait, le gouvernement canadien continue trop souvent d'y jouer un rôle prépondérant, comme en témoignent plusieurs de ses actions. En matière d'employabilité, le Bloc Québécois s'engage à défendre avec diligence les intérêts du Québec et l'exclusivité de sa compétence.

Récemment, le Comité permanent des ressources humaines, du développement social et de la condition des personnes handicapées (comité fédéral) déposait un rapport (mars 2008) intitulé

L'employabilité au Canada, se préparer pour l'avenir. Les propositions de ce rapport contreviennent en grande partie aux champs de compétence du Québec et des provinces. C'est pourquoi le Bloc Québécois rejette avec énergie les recommandations visant à mettre en place une stratégie nationale qui implique un renforcement des mécanismes de reddition des comptes et des indicateurs de rendement liés aux transferts fédéraux. Le Québec et les provinces doivent être en mesure d'établir leurs propres priorités afin d'orienter leurs interventions en employabilité dans des champs prioritaires et définis selon leurs spécificités.

Dans le dossier de l'emploi, la concurrence et les dysfonctionnements entre les paliers de gouvernement fédéral et provincial illustrent une fois de plus les limites du fédéralisme et l'urgence d'avoir un seul maître d'œuvre pour penser et appliquer des politiques publiques cohérentes : ce maître d'œuvre doit être le gouvernement du Québec.

1.2 L'employabilité et la Commission Bouchard-Taylor

Dans la foulée de la réflexion proposée par la CBT, le Bloc Québécois a identifié deux éléments fondamentaux pour favoriser l'intégration des citoyens et citoyennes du Québec de toutes origines : le Québec doit

pouvoir exprimer clairement qu'il constitue une nation et que cette nation est francophone. Ces affirmations doivent être institutionnalisées pour clarifier le statut du Québec. L'impact sur l'intégration en emploi sera structurel : pour les employeurs et les employés, il n'y aura qu'un cadre réglementaire à suivre en matière de langue, celui de la loi 101, et une seule philosophie d'intégration, l'interculturalisme. À cet effet, le Bloc Québécois demande deux modifications aux lois fédérales :

1.2.1 Un message clair : une seule langue de travail

Nombre de grandes entreprises implantées au Québec échappent aux dispositions de la loi 101, notamment au chapitre de la francisation des milieux de travail. Il s'agit des ministères fédéraux implantés au Québec, des sociétés d'État fédérales et des entreprises privées à charte fédérale, comme le secteur des banques, celui du transport aérien et ferroviaire ou encore celui du transport maritime. Le gouvernement fédéral peut apporter des changements sans modifier la constitution canadienne dans au moins un secteur : celui des sociétés privées sous juridiction fédérale, c'est-à-dire celles dont l'activité s'exerce dans un domaine directement placé sous la compétence exclusive du gouvernement canadien. Dans ces

entreprises, la norme officielle est le bilinguisme et non pas l'usage exclusif ou prépondérant du français, et l'Office de la langue française n'a pas le droit d'enquêter si des plaintes sont déposées contre elles. Cette situation doit être corrigée par des modifications à la *Loi sur les langues officielles* et au *Code canadien du travail*.

- *Le Bloc Québécois demande qu'on modifie la Loi sur les langues officielles et le Code canadien du travail afin que les entreprises sous juridiction fédérale soient soumises à la loi 101.*

1.2.2 Un seul modèle d'intégration, dans la société comme en emploi

Le Québec a graduellement gagné, depuis les années 1970, le pouvoir de sélectionner une partie des personnes immigrantes voulant s'établir sur son territoire en favorisant son propre modèle d'intégration : l'interculturalisme. Toutefois, il se heurte au fait que la citoyenneté demeure l'apanage officiel du gouvernement fédéral, qui lui, valorise un autre modèle d'intégration : le multiculturalisme. Il s'agit là de deux modèles d'intégration opposés et irréconciliables.

Contrairement à l'approche canadienne qui parle de valoriser la diversité, l'approche québécoise en est une d'intégration autour

de l'apprentissage de la langue française, langue officielle et commune de la citoyenneté. L'adhésion à un ensemble de valeurs fondamentales doit se faire autour du français, avec le Québec comme cadre de référence. Il y a là un facteur de confusion pour les nouveaux arrivants, car le Québec se réclame d'une politique d'accueil et d'intégration en totale contradiction avec la définition d'un Canada qui se dit et s'affiche bilingue et multiculturel.

- *Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral que la Loi sur le multiculturalisme canadien soit amendée de telle sorte que le Québec soit soustrait de la juridiction de cette loi et, par conséquent, totalement libre de déterminer et de mettre en application sa propre politique d'intégration.*

2. LES POSITIONS DU BLOC QUÉBÉCOIS EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le Bloc Québécois reconnaît l'importance de soutenir un marché de l'emploi dynamique dans un contexte économique où les transformations et les défis à relever surviennent de plus en plus rapidement. Le laisser-faire des conservateurs favorise les pertes d'emploi au Québec et la concurrence des produits chinois tout en limitant notamment l'aide à l'innovation et les possibilités d'adopter des mesures actives cohérentes pour aider les travailleurs. Le gouvernement fédéral, avec sa politique de laisser-faire, cause des dommages importants à la structure économique du Québec. Il faut que cela cesse.

Le Bloc Québécois intervient déjà dans plusieurs dossiers visant à soutenir les employeurs et les travailleurs et travailleuses du Québec. Son action à la Chambre des communes s'inscrit dans une trajectoire précise : exiger des interventions concertées pour créer un marché de l'emploi dynamique, aider les entreprises à s'adapter aux défis actuels et soutenir les travailleurs et travailleuses en difficulté.

2.1 L'urgence d'intervenir pour aider le secteur manufacturier

Depuis 2003, le secteur manufacturier québécois a perdu des milliers d'emplois. Le gouvernement actuel empire la situation par une attitude de laisser-faire. La seule initiative des conservateurs a porté sur les réductions d'impôt aux entreprises; toutefois, baisser les impôts d'entreprises qui n'en paient pas parce qu'elles ne font pas de profits ne donne absolument rien.

Soufflé par le pétrole albertain, le dollar canadien s'est apprécié d'environ 60 % depuis quatre ans par rapport au dollar américain. Nos entreprises perdent leur avantage concurrentiel sur les marchés étrangers, en plus de subir la concurrence des économies émergentes. Le ralentissement de l'économie américaine continuera à nous affecter grandement. Le Québec est une société industrialisée, contrairement à l'Alberta. Nos entreprises de fabrication représentent en quelque sorte la colonne vertébrale de notre économie. Le gouvernement fédéral doit le reconnaître et cesser d'affaiblir ce secteur vital pour l'avenir du Québec.

Non seulement le gouvernement fédéral a coupé dans les programmes de soutien aux entreprises, mais il a aussi décidé de ne pas appliquer les lois qui nous permettent

de protéger temporairement nos entreprises en leur donnant le temps de s'ajuster à la concurrence. Contrairement à l'avis du comité de l'Industrie et aux pays industrialisés en général, le gouvernement canadien a décidé de ne pas moderniser les lois nous protégeant contre le dumping.

Il est temps d'agir. Le Bloc Québécois exige que le gouvernement fédéral prenne ses responsabilités, développe des politiques cohérentes et utilise ses surplus budgétaires, constitués de nos impôts, pour appuyer le développement des entreprises québécoises. Le Bloc Québécois demande, entre autres :

- la création d'outils financiers destinés à favoriser l'investissement et la modernisation des entreprises;
- l'amélioration du soutien fiscal à la recherche, au développement et à l'innovation en entreprise;
- l'annulation des compressions budgétaires imposées au programme Partenariat technologique dans le soutien au développement de l'industrie aérospatiale;
- la modernisation des lois commerciales visant à mieux protéger les entreprises contre la concurrence déloyale;
- la possibilité, pour les travailleurs, de déposer des plaintes au Tribunal canadien du commerce extérieur.

2.1.1 L'industrie forestière

Les régions forestières ne sont pas condamnées au déclin, à l'exode des jeunes, au chômage élevé. La ressource forestière peut être un levier de développement, en autant qu'on l'utilise autrement, qu'on transforme davantage et qu'on en fasse un outil permettant de susciter le développement de nouveaux créneaux. Pour y arriver, il nous faut des mesures concrètes. Les propositions du Bloc Québécois sont précises. Elles portent notamment sur:

- le soutien à la modernisation des entreprises par un programme de prêts et de garanties de prêts;
- le remboursement du crédit d'impôt à la recherche et au développement pour que même les entreprises ne faisant pas de profits puissent en bénéficier;
- la remise sur pied du Programme de diversification des économies forestières, coupé en 2006;
- l'adaptation de la fiscalité fédérale afin de favoriser le développement des entreprises de deuxième et de troisième transformation.

2.1.2 Les industries du textile et du vêtement

Le gouvernement doit mettre en place un véritable programme de soutien à

l'adaptation et la modernisation des industries du textile et du vêtement. Il doit utiliser les mesures de sauvegarde prévues dans les accords commerciaux pour donner le répit de quelques années dont les entreprises ont besoin pour s'adapter. Le Bloc Québécois, pour venir en aide à ces industries, propose de :

- mettre en place une véritable politique d'encouragement à l'utilisation des textiles québécois et canadiens;
- utiliser les mesures de sauvegarde prévues dans les accords internationaux en instaurant, entre autres, des quotas sur les importations chinoises en vertu du protocole d'accès de la Chine à l'OMC;
- mettre sur pied un programme d'aide à la modernisation des secteurs du vêtement et du textile.

2.2 Aider les jeunes diplômés à s'installer en région

L'exode des régions n'est pas un phénomène nouveau, mais, pendant des décennies, il était compensé par les naissances. Le gouvernement fédéral, sans s'ingérer dans les champs de compétences du Québec, peut instaurer une mesure fiscale pour aider à contribuer à la vitalité des régions et encourager l'innovation en incitant les jeunes diplômés à s'installer en région.

À cet effet, le Bloc Québécois a déposé le projet de loi C-207 visant à accorder un crédit d'impôt aux nouveaux diplômés s'établissant dans les régions-ressources pour contrer l'exode des jeunes et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les régions éloignées. Le projet de loi accorde un crédit d'impôt aux jeunes diplômés qui s'installent dans une région-ressource pour y occuper un emploi.

- Ce crédit équivaldrait à 40 % du salaire reçu la première année par le jeune diplômé admissible, pour un maximum de 8000 \$;
- Le gouvernement du Québec a instauré un crédit semblable en 2003. Le programme est populaire et donne de bons résultats.

Il faut stopper l'hémorragie démographique et permettre le développement des industries de transformation en donnant à nos entrepreneurs la possibilité d'avoir accès à la main-d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin. L'économie des régions est déjà en transformation, il leur faut davantage de soutien.

- *Le Bloc Québécois demande que soit créé un crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés s'établissant dans les régions-ressources afin de contrer l'exode des jeunes et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les régions éloignées.*

2.3 Aider la relève agricole

Le Bloc Québécois demande l'adoption de politiques cohérentes pour permettre aux jeunes qui le désirent de s'engager dans la production agricole. Dans ce domaine spécifique d'emploi, les obstacles à la relève sont nombreux.

Au Québec, le nombre d'exploitants pratiquant l'agriculture à temps plein est en augmentation. Toutefois, le revenu des fermes ne croît pas au même rythme que leur taille, provoquant un effet d'endettement. De plus, le coût associé à la prise de possession d'une ferme (achetée ou transmise) et l'insuffisance de l'aide gouvernementale freinent considérablement la relève agricole.

Pour y remédier et permettre à de nouvelles personnes d'exploiter une ferme, le Bloc Québécois propose des mesures qui reposent sur l'amélioration de la fiscalité et la concertation. Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral :

- *d'accroître le montant admissible à la déduction pour gain en capital pour biens agricoles figé, à 500 000 \$ (depuis 23 ans), pour faire en sorte qu'il soit plus bénéfique de transférer que de démanteler une ferme. Le Bloc Québécois propose d'ajuster ce montant à un million de dollars;*

- *de revoir les règles du roulement à d'autres transferts que les transferts parents-enfants, pour inclure d'autres membres de la famille immédiate; frère, sœur, neveu, nièce, âgés de moins de 40 ans;*
- *d'assouplir les règles du régime d'accession à la propriété pour permettre aux jeunes producteurs un meilleur accès au Régime d'accession à la propriété (RAP) et une utilisation de leur REER en vue de faire l'acquisition d'une entreprise agricole;*
- *de favoriser la concertation; le gouvernement du Québec, par diverses initiatives, encourage la relève agricole. Le Bloc Québécois réclame que le fédéral augmente sa participation au financement de ces mesures par l'intermédiaire du Cadre stratégique agricole. À cet effet, le gouvernement fédéral doit transférer une enveloppe récurrente au gouvernement du Québec.*

2.4 L'aide aux travailleuses et travailleurs âgés de 55 ans et plus

Dans les régions et les centres urbains touchés par des mises à pied massives, l'aide aux travailleurs et travailleuses âgés de 55 ans et plus doit répondre à leurs besoins spécifiques. Les mesures actives d'employabilité aident très peu les

personnes de 55 à 64 ans non reclassables, victimes de licenciements massifs. Lorsqu'on perd son emploi à 55 ans dans l'industrie du bois, du textile, ou du meuble, par exemple, entreprendre une formation pour changer de métier n'est pas toujours possible. Aider ces travailleurs, c'est aussi aider un quartier, une ville, ou une région affecté par les licenciements massifs qui viennent en affaiblir les assises économiques.

C'est pourquoi le Bloc Québécois demande que soit instauré le Programme de soutien du revenu pour les travailleurs et travailleuses âgés (PSRPTA) qui permettrait à ces personnes de se rendre à l'âge normal de la retraite dans la dignité. Cette mesure leur permettrait aussi de préserver leurs actifs.

À cet effet, en 2006, le gouvernement conservateur avait accepté un amendement au discours du trône, mais rien n'a été fait. Éliminé en 1997, un programme semblable existait auparavant; il était financé à 70 % par le fédéral et à 30 % par les provinces participantes. Depuis sa disparition, aucun programme de soutien au revenu n'existe pour les personnes de 55 ans et plus victimes de licenciement massif.

- *Le Bloc Québécois demande que soit instauré le Programme de soutien du revenu pour les travailleurs et travailleuses âgés (PSRPTA).*

3. NOUVELLES PISTES NOVATRICES

3.1 Transférer au Québec la Stratégie jeunesse emploi

La Stratégie jeunesse emploi (Sje) relève du gouvernement fédéral. Elle se compose de multiples programmes visant à aider les jeunes de 15 à 30 ans à entrer sur le marché du travail. Mise sur pied en 1997, elle est contraire à l'esprit de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail qui octroie la responsabilité des mesures actives, pour favoriser l'employabilité, au gouvernement du Québec.

Le Bloc Québécois demande que les responsabilités et les budgets de la Sje soient transférés au gouvernement du Québec. Dans son plan budgétaire 2007, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de se pencher, avec les provinces, sur la faisabilité de céder, dans le cadre d'ententes bilatérales, la responsabilité de l'exécution de ces programmes et du financement qui s'y rapporte qui dépasse les 500 millions de dollars par année. Il faut passer de la parole aux actes!

Dans le cas des jeunes travailleurs et travailleuses, les connaissances, les compétences, ou l'expérience sont souvent

des obstacles supplémentaires à l'intégration en emploi. Les programmes et politiques visant à leur venir en aide doivent être cohérents et utiles tout en répondant aux besoins des employeurs.

Cette réalité complexe est mal servie par deux paliers de gouvernement qui ne coordonnent pas leurs efforts. L'entente de 1997 visait à ne faire qu'un seul maître d'œuvre en matière d'employabilité : le gouvernement du Québec. Ceci concerne aussi les jeunes de 15 à 30 ans qui, eux, sont visés par la Sje du fédéral. Depuis des années, le Bloc Québécois souligne l'urgence de transférer au Québec les responsabilités et la totalité des budgets de la Sje pour en finir avec le manque de cohérence et d'efficacité, la multiplication des programmes et les dédoublements. La Sje, depuis 10 ans, se caractérise par un manque de continuité d'action sur le terrain. Et trop souvent, la continuité existante est non fonctionnelle, marquée par l'absence de stratégies claires et de coordination entre les nombreux programmes qui distribuent des subventions.

La pratique de soutien est trop souvent opportuniste, à la merci des personnes provenant des bons réseaux et de leur disponibilité. Il est temps que cela cesse. Il faut que les programmes répondent aux

réalités des différentes régions du Québec, ce que ne fait pas la Sje. En matière d'intégration, démultiplier les programmes, les sources de subventions et les décideurs, n'aide en rien les jeunes en recherche d'emploi.

- *Le Bloc Québécois demande que les responsabilités et les budgets de la Sje soient transférés au gouvernement du Québec.*

3.2 Modifier la Loi sur l'assurance-emploi pour favoriser la formation professionnelle

Le Bloc Québécois travaille activement sur différents aspects problématiques de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Afin de contribuer à l'intégration en emploi, la Commission de la citoyenneté propose que les règles en soient modifiées pour faire en sorte qu'il soit possible d'entreprendre des études sans que ne soit coupée l'assurance-emploi à une personne s'étant qualifiée pour l'obtenir.

À l'heure actuelle, la loi exige qu'un assuré soit disponible à l'emploi durant toute la journée et toute la semaine, ce qui l'empêche de s'inscrire à des cours, sauf dans quelques cas spécifiques, comme par exemple pour des formations courtes identifiées par les CLÉ sur leur territoire. Le Bloc Québécois propose que la loi soit modifiée afin de permettre aux assurés d'accéder à des formations dans deux

autres cas : pour terminer leur cinquième année de secondaire ou pour entreprendre une formation professionnelle au secondaire ou au collégial, dans un établissement reconnu par le gouvernement du Québec.

Le Bloc Québécois demande que la loi soit modifiée afin de permettre aux prestataires de l'assurance-emploi d'entreprendre ces cours dans ces deux cas sans perdre ce qui leur est dû. Il est temps que les personnes qui font le choix de finir leur secondaire ou d'entreprendre une formation professionnelle à la suite d'un licenciement puissent commencer leur parcours sans perdre ce à quoi elles ont droit dans le régime actuel. Dans plusieurs cas, ces prestations ne couvriront pas la totalité des études mais aideront les personnes licenciées à planifier leurs études sans les pénaliser indûment ni les forcer à l'inaction si elles désirent entreprendre des études.

- *Le Bloc Québécois demande que la Loi sur l'assurance-emploi soit modifiée afin de permettre aux assurés d'accéder à des formations dans deux nouveaux cas de figure : dans le cas où elles veulent terminer leur cinquième année de secondaire ou entreprendre une formation professionnelle au secondaire ou au collégial.*

3.3 Mettre en place la pratique du curriculum vitæ anonyme

Afin de modifier les pratiques de gestion des ressources humaines et de lutter concrètement contre la discrimination à l'embauche, le Bloc Québécois propose de mettre en place la pratique du CV anonyme. Au Canada, malgré de multiples programmes et politiques visant à éliminer la discrimination en emploi, les femmes, les personnes issues de l'immigration, les jeunes ou les travailleuses et travailleurs âgés sont souvent discriminés sur d'autres critères que la compétence, la formation ou l'expérience.

En matière d'embauche, une enquête du Bureau international du travail réalisée en France a démontré que dans 90 % des cas, la discrimination se fait avant même de recevoir une personne en entretien. Plus près de nous, une enquête du *Journal de Montréal* (2007) concluait que la discrimination commence souvent dès la lecture du CV.

Avec le CV anonyme, le nom, le prénom, l'âge, le sexe, l'origine et l'adresse du candidat sont supprimés avant la remise du CV au recruteur. Il s'agit d'une manière de valoriser les compétences et l'expérience tout en gommant les préjugés. Le CV anonyme permet la sélection pour l'entretien en s'appuyant exclusivement sur

des critères de compétence, de formation et d'expérience. Le CV anonyme ne règle pas tous les cas de discrimination, mais constitue un outil pédagogique et utile visant à éliminer le réflexe qui consiste à regarder en priorité le sexe, l'âge, l'adresse ou l'origine d'un candidat ou d'une candidate.

Le cas français est un exemple à étudier. Des entreprises ont volontairement adopté le CV anonyme et le Parlement a déposé une législation pour l'imposer aux entreprises comptant 50 employés ou plus. L'assureur AXA et la société d'informatique NORSYS sont des exemples d'entreprises ayant déjà instauré la pratique du CV anonyme. Chez AXA, on a constaté qu'après un an, davantage de femmes et de personnes plus âgées ou d'origine étrangère ont été sélectionnées. Chez NORSYS, où même les expériences professionnelles datant de plus de 15 ans sont rayées des CV, on constate après quelques mois que le profil des personnes embauchées se modifie avec « 5 % de femmes en plus et davantage de salariés issus de l'immigration. La moyenne d'âge aurait augmenté alors que les séniors sont habituellement les mal-aimés des entreprises d'informatiques. » (*Libération* 06/09/2006).

En matière de législation, le Parlement français est intervenu dans ce dossier en

2006. Afin de lancer la mesure du CV anonyme, le *Code du travail* a été modifié et spécifie maintenant que dans les entreprises de cinquante salariés et plus, les informations demandées aux candidats à l'embauche ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier leur capacité à occuper l'emploi proposé ou leurs aptitudes professionnelles. De plus, le Code impose que ces informations écrites soient examinées dans des conditions préservant l'anonymat du candidat. Pour rendre cette loi obligatoire, les dirigeants d'entreprise attendent toujours le décret d'application.

Le Bloc Québécois est d'avis que le Canada doit maintenant se tourner vers une telle mesure. Le gouvernement fédéral, dans ses champs de compétences, doit souscrire à la pratique du CV anonyme. La lutte à la discrimination envers les femmes, les personnes issues de l'immigration, les jeunes ou les personnes plus âgées ne peut plus s'appuyer seulement sur le complexe édifice institutionnel des multiples programmes et politiques actuellement en place. Une mesure concrète telle que celle du CV anonyme permettra à long terme de modifier les pratiques en matière de ressources humaines.

Le gouvernement canadien peut imposer le CV anonyme dans toutes ses sociétés

d'État et les sociétés dans lesquelles le Canada a des intérêts, telles que Poste Canada, Via Rail, la SCHL, de même que dans les sociétés privées sous juridiction fédérale. Le *Code canadien du travail* doit être modifié pour faire en sorte que toutes les entreprises de 50 employés et plus soient tenues d'assurer l'anonymat des CV proposés par les candidats à l'embauche.

- *Le Bloc Québécois demande que le gouvernement fédéral, dans ses champs de compétences, mette en place la pratique du CV anonyme pour les entreprises de 50 employés et plus.*

3.4 Aider au réseautage au sein des circonscriptions

Afin de participer à l'amélioration de l'intégration au marché du travail et de contribuer au renforcement des liens dans les milieux de vie, la Commission de la citoyenneté, de concert avec les députés et les organisations de circonscriptions du Bloc Québécois, propose d'organiser des activités de réseautage. Ces activités devront s'organiser autour d'un thème précis : faire connaître les ressources déjà existantes sur le terrain au sein des circonscriptions (organismes, chambres de commerce, jeunes, employeurs, employés, etc.).

La Commission de la citoyenneté propose de développer un plan d'actions spécifiques et des outils, pensés en fonction de la nécessité d'aider les députés du Bloc Québécois et les organisations de circonscriptions à mettre sur pied des événements de réseautage. Ces activités de réseautage s'échelonnent sur deux ou trois années. Les besoins d'information et de formation sont nombreux dans le monde du travail d'aujourd'hui, et le Bloc Québécois en tant que force sociale engagée sur le terrain peut contribuer au renforcement des réseaux pour permettre la transmission d'information. Le plan proposé comprendra aussi un volet de sensibilisation portant sur la mission du Bloc Québécois.

3.5 Favoriser le réseautage entre les circonscriptions

Dans l'esprit de favoriser le réseautage au sein des circonscriptions, le Bloc Québécois peut être un facilitateur et aider des organisations locales à s'engager dans des activités de réseautage autour du thème de l'emploi, d'un bout à l'autre du Québec.

Le Bloc Québécois pourrait voir à utiliser les programmes existants et susciter l'intérêt des groupes et organismes déjà actifs dans ces dossiers pour permettre l'organisation de visites et d'échanges entre circonscriptions, autour du thème de l'emploi.

L'organisation du Bloc Québécois peut agir comme force de changement et faciliter le développement de réseaux entre les circonscriptions en organisant des activités ciblées. Le réseautage est vraiment une clé de succès dans les dossiers touchant l'emploi, mais le créer est toujours complexe. Le Bloc Québécois peut en faire un objectif et travailler à le développer; ses députés et ses militants peuvent de plus travailler à informer le public et susciter son adhésion à cette idée.